

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLEGE NATIONAL DES GENERALISTES ENSEIGNANTS



Déremboursement des médicaments anti Alzheimer : enfin un pas important vers la clarté pour les patients et les professionnels

Montreuil, le 05/06/2018

Le Collège national des généralistes enseignants Collège académique (CNGE CA) soutient pleinement la décision de madame la Ministre de la Santé de ne plus rembourser les médicaments anti-Alzheimer.

Dès novembre 2011, le conseil scientifique du CNGE communiquait sur le faible intérêt et le rapport bénéfices/risques défavorable de ces médicaments. Il recommandait alors de privilégier les approches non médicamenteuses. Une synthèse sur les 4 médicaments concernés publiés la même année dans la revue *exercer* allait dans le même sens.

Les universitaires de médecine générale ont donc encouragé depuis des années la déprescription de ces médicaments qui exposent des patients fragiles à des risques inutiles et parfois sévères sans bénéfice cliniquement significatif. La tâche était difficile compte tenu des avis initiaux de la Haute Autorité de santé (HAS) et de prescriptions alors quasi systématiques. La HAS avait en effet accordé un « service médical rendu » important à ces médicaments, puis avait fait machine arrière, tout en arguant de manière très étonnante et contre-productive, que la prescription de tels médicaments avait un « effet structurant ».

En fait, leur remboursement a contribué à une forte déstructuration de la prise en charge des patients, en axant l'attention et les ressources financières sur la thérapeutique médicamenteuse alors que les efforts doivent d'abord porter sur les approches non médicamenteuses et sur l'environnement de ces patients notamment à travers les moyens humains nécessaires.

Compte tenu des intérêts en jeu et des luttes d'influence pour maintenir le remboursement en dépit des données de la science, ce déremboursement est une décision politique forte et courageuse.

Pour protéger les patients, il faut aujourd'hui aller jusqu'au bout du raisonnement. Si le rapport bénéfices/risques de ces médicaments est défavorable et si le risque iatrogène est important, ces médicaments doivent être retirés du marché.

Pour les patients et les professionnels, il est nécessaire que les décisions des différentes agences soient cohérentes, et particulièrement l'avis sur la recommandation de remboursement de la HAS et l'avis de maintien sur le marché de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM).

L'exemple des médicaments anti Alzheimer est édifiant. Aujourd'hui, pour chaque médicament, la pertinence clinique pour les patients devrait être solidement démontrée pour qu'il soit remboursé, et son rapport bénéfices/risques devrait être favorable pour qu'il soit maintenu sur le marché.

Les universitaires de médecine générale y contribueront pour le très vaste champ des médicaments prescrits en ambulatoire.

Contact presse
Président du CNGE : Pr Vincent Renard